



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Conseil Municipal du 5 février 2024

Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L,2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la préparation budgétaire du Budget Primitif est précédée, pour les communes de plus de 3 500 habitants, d'un **débat d'orientations budgétaires**.

Ce débat se situe dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif ou 10 semaines pour les collectivités appliquant le référentiel M57.

Il porte sur les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, ainsi que la structure et l'évolution des dépenses et effectifs.

Le rapport permet d'informer les élus (et la population) sur l'environnement économique et la situation de la ville, afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.



Sommaire

Contexte budgétaire national

Dispositions en faveur des finances locales
Les transferts financiers de l'État aux CT

Analyse rétrospective

Chaîne de l'épargne
L'annuité de la dette
L'encours de dette

Contexte socio-économique de Noisy-le-Roi

Orientations budgétaires

- 1- Hypothèse d'évolution des recettes de fonctionnement
- 2- Impact de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement
- 3- Evolution des effectifs

Investissement

- 1- L'entretien courant du patrimoine
- 2- Les opérations individualisée
- 3- Les grands projets urbains
- 4- Le financement

Le contexte national

Dispositions en faveur des finances locales pour 2024

- **En matière d'impôts locaux**
 - Maintien du caractère facultatif des exonérations de taxe foncières sur les propriétés bâties en faveur des logements neufs présentant un niveau de performance énergétique élevé et les logements ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique,
 - Assouplissement des règles de lien entre les taux des différentes impositions locales pour « *redonner des marges de manœuvre aux élus locaux dans leur politique fiscale* ».
- **La Taxe de séjour et la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères)**
 - La création de la taxe additionnelle avec un plafond de 200% applicable aux taxes de séjour en vigueur en Ile-de-France avec affectation à Ile-de-France Mobilités.
 - Assouplissement des conditions de mise en œuvre de la tarification incitative.

Les transferts financiers de l'État aux Collectivités Territoriales

Les prélèvements sur recettes sont les recettes que l'Etat peut rétrocéder directement au profit des collectivités territoriales en vue de couvrir des charges leur incombant ou de compenser des exonérations, des réductions ou des plafonnements d'impôts établis au profit des contribuables locaux.

Il s'agit d'une diminution des recettes de l'Etat et non d'une dépense.

Les prélèvements sur les recettes (PSR) de l'État pour 2024 sont fixés à 45 Md€.

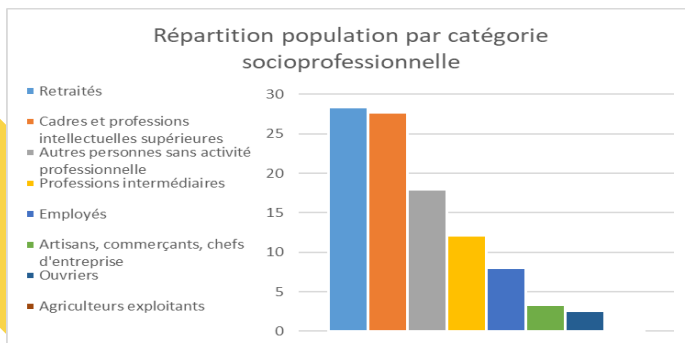
Comptabilité « verte »

Création d'un nouvel état annexé au document budgétaire qui identifierait les dépenses d'investissement qui contribuent « *négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France* ».

Contexte noiséen

Démographie

La population est de 7 913 habitants au 1^{er} janvier 2024, soit une évolution de 3% entre 2013 et 2024.



Attractivité

Un tissu commercial dynamique

Une offre petite enfance, enfance et vie scolaire pertinente et efficace

Un essor sportif en lien avec le SIBANO

Un tissu associatif étendu

Un partenariat avec Versailles Grand Parc

Grands projets urbains

Quartier Montgolfier

Quartier Chaponval

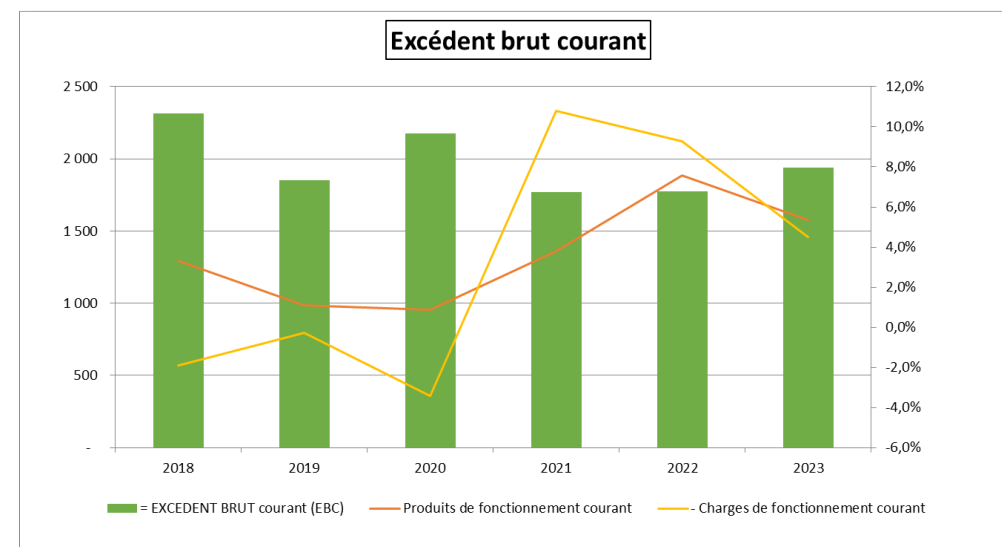
Loi APER – énergies renouvelables

Analyse rétrospective

Chaîne de l'épargne

En milliers d'euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits de fonctionnement courant	9 568	9 084	9 163	9 509	10 230	10 776
- Charges de fonctionnement courant	7 253	7 233	6 986	7 739	8 457	8 838
= EXCEDENT BRUT courant (EBC)	2 315	1 852	2 177	1 770	1 773	1 938
+ Solde exceptionnel large	7 696	882	(146)	(392)	582	(1)
= Produits exceptionnels larges	7 703	888	19	115	604	-
- Charges exceptionnels larges	7	6	165	506	22	1
= EPARGNE de GESTION (EG)	10 011	2 734	2 031	1 378	2 356	1 937
- Intérêts	50	29	26	20	14	62
= EPARGNE BRUTE (EB)	9 961	2 705	2 006	1 358	2 342	1 874
- Capital	359	278	287	255	244	360
= EPARGNE NETTE (EN)	9 602	2 426	1 719	1 103	2 098	1 514

Résultat prévisionnel, car exercice non clos



L'inflation a marqué l'exercice 2023 notamment sur les fournitures de fluides (électricité, eau et combustibles).

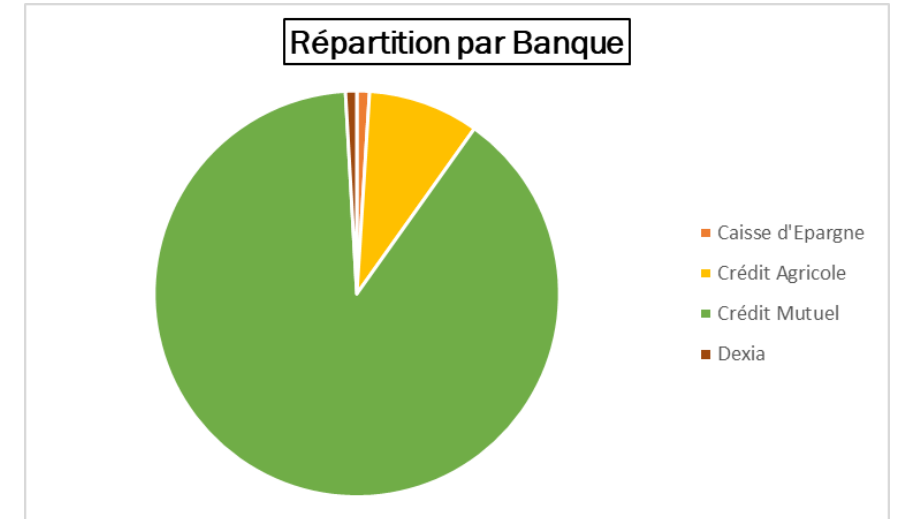
Si les dépenses de fonctionnement restent en augmentation, cette croissance est moins forte que les années précédentes en raison d'une politique plus stricte en matière d'engagement des dépenses.

La croissance des produits est liée à l'augmentation des bases fiscales (tant en valeur qu'en volume) et à une tarification des produits des services réaliste.

Analyse rétrospective

La dette

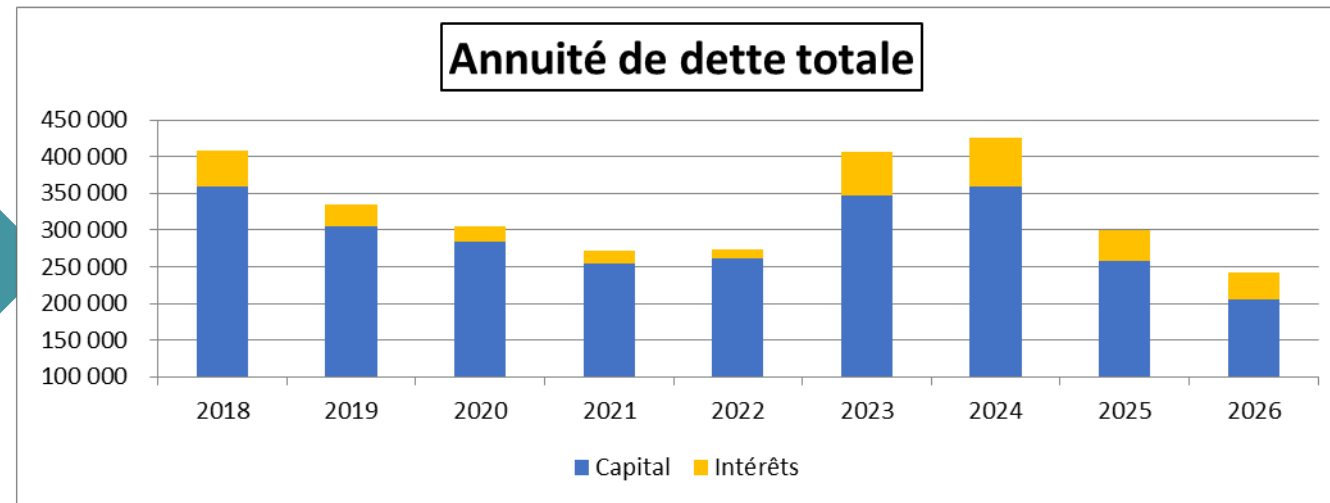
Capital restant dû 1 ^{er} janvier 2024	→ 2 236 781 €
Taux moyen (ExEx, Annuel)	→ 2,98 %
Durée de vie résiduelle	→ 10 ans et 2 mois
Nombre de lignes	→ 7



Sur les 7 lignes d'emprunt, deux seront éteintes au 31 décembre 2024. Deux autres seront éteintes en 2025 et une en 2026.

En 2023, la commune a mobilisé un emprunt « vert » pour financer les travaux de modernisation de l'éclairage public (taux de 2,10%).

Cet emprunt à taux fixe ira jusqu'en 2037.



Orientations budgétaires

1- Hypothèses d'évolution des recettes de fonctionnement 2024

Impôts et Taxes :

- Fiscalité locale : revalorisation à 3,9% des bases d'imposition votée par le Parlement
- Intégration des nouvelles bases fiscales suite aux livraisons de programme immobilier en 2023
- Droits de mutation à 500 K€ (en baisse de 23,1 % par rapport à la prévision 2023 pour tenir compte du contexte)

Dotations et participations :

- Baisse estimée de la DGF à 25,3%, soit une prévision à hauteur de 188 556 €
- Hausse estimée de la Dotation de Solidarité Rurale à 7,3%, soit une prévision de 270 526 €
- Maintien des aides financières des partenaires institutionnels que sont la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines et du Département dans le cadre de la Famille et de l'enfance :
 - *Aide à l'inclusion d'enfants en situation d'handicap*
 - *Aide à la classe ULIS*
 - *Aide aux activités péri et extrascolaire et à l'accueil des jeunes enfants*

Produits des services et autres recettes :

- Revalorisation des produits des services en fonction du coût de la vie (politique tarifaire)

Orientations budgétaires

2- Hypothèses d'évolution des dépenses de fonctionnement 2024

❑ Les charges à caractère général : 37,7 % des DRF

Elles représentent les dépenses permettant le fonctionnement des services. Nous retrouvons ici les fluides (électricité, eau et combustible), les assurances souscrites par la commune sur ses biens, le petit entretien du patrimoine, les impôts payés tels que la taxe foncière ou la taxe sur les bureaux, les contrats de prestations de service dont les honoraires de conseil.

❑ Les subventions versées : 9,5 % des DRF

La ville participe au dynamisme des associations à travers la mise à disposition de locaux et par le versement de subventions. Les autres subventions versées visent le fonctionnement du Service Départemental d'Incendies et de Secours (SDIS) des Yvelines ainsi que le fonctionnement du Centre Communal d'Actions Sociales. Enfin, une enveloppe est dédiée pour le remboursement aux associations d'une part des participations des familles nombreuses et des universités inter-âges.

❑ Les atténuations de produits : 4,7 % des DRF

Ces dépenses regroupent le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) et le Prélèvement SRU. Elles s'imposent au budget communal.

Au titre de la triennale 2024/2026, la commune est majorée sur son prélèvement SRU car n'a pas atteint ses objectifs de production de logements sociaux (soit + 20K€).

Quant au FPIC, VGP prend en charge une partie de cette dépense permettant de limiter l'impact sur le budget communal.

Orientations budgétaires

3- Politique des Ressources Humaines

Les dépenses de personnel représentent moins de 50% du budget de fonctionnement.



Le salaire médian du personnel en 2023 est de 34 K€.

73 % de femmes

27 % d'hommes



Effectif :
106 agents au 1^{er} janvier 2024

Les principales évolutions sont :

- Impact + 5 points
- GVT
- Création postes
- +2 ETP Techniques
- +1 ETP Educateur sportif
- +2 ETP Animateurs
- Apprentissage technique
- Stagiaire VADA

+ 43 K€

+ 71 K€

+ 40 K€

+ 77 K€

+ 11 K€

Dialogue social :

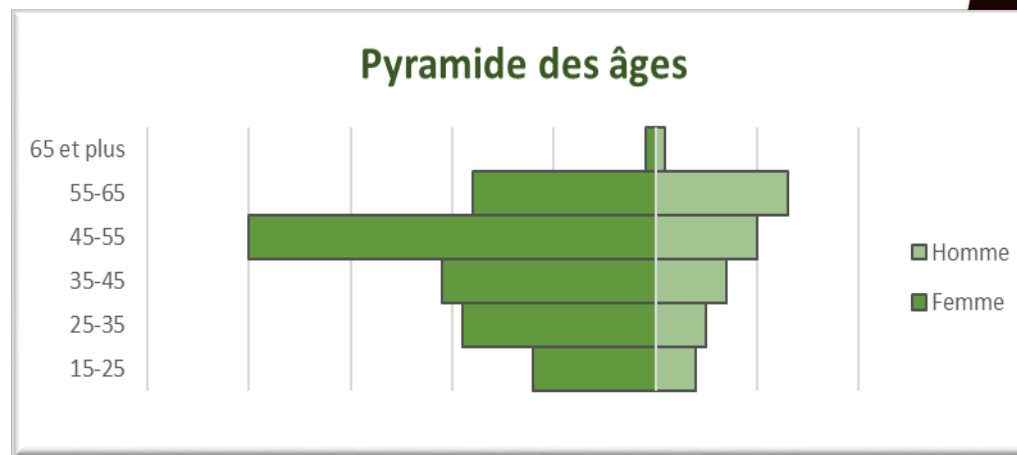
Réflexion sur l'instauration de ticket restaurant
Protection sociale, volet santé et prévoyance

GPEC :

Face à la pyramide des âges de la commune, un travail sur la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences sera engagé pour anticiper l'évolution des emplois publics.



Pyramide des âges



Investissement



1- Entretien courant du patrimoine pour 1,3 M€

Les dépenses d'entretien courant du patrimoine sont celles qui visent à maintenir, conserver et pérenniser le patrimoine de la commune, tels que le bâti, la voirie ou les espaces verts.

Nous y retrouvons également les dépenses d'investissement de biens mobiliers qui vont concourir à la réalisation de service public comme les équipements informatiques dans les écoles.



Programme de mise en peintures de classe



Flotte automobile

Bassin d'apprentissage à la natation

Remplacement d'équipement informatique dans les écoles (VPI)

Parc de la Roseraie (balançoire, automatisation fermeture)

Programme de rénovation voirie

Cimetière (signalétique, automatisation fermeture)

Travaux de mise en sureté des bâtiments (alarme)

Investissement

2- Les opérations individualisées

Nous retrouvons :

- Circulations Douces (séquences à venir 4, 5 et 6)
- Travaux Eglise Saint Lubin
- Aménagement du Pôle Médical de la Poste
- Aménagement de la salle Jacques Moreau
- Réfection des cours d'écoles
- Création d'un nouveau cimetière



3- Grands projets urbains

Quartier Montgolfier


- Création d'un Centre Technique Municipal
- Etudes quant aux besoins d'équipements publics (scolaire ou culturel)

Quartier Chaponval / engagement d'une étude sur le devenir



Investissement

4- Le financement et équilibre



L'emprunt est une ressource permettant de financer uniquement l'investissement

- Il n'est pas envisagé de recourir à l'emprunt dans l'immédiat.
- Hormis pour le financement des dépenses dans le cadre de la transition énergétique.

Réduction des dépenses d'investissement

- Dépenses récurrentes : elles sont plafonnées depuis plusieurs exercices à 1M€.
- Opérations individualisées
- Grands Projets Urbains

Dégager de l'autofinancement induit par la section de fonctionnement

- Action sur la fiscalité locale (taxes foncières)
- Aucune augmentation des taux depuis plus de 10 ans





Débat

